

Le/20.....

DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

nitaire complétée on d'assurance civile ou extra scolaire 7h30 à 8h30)
E 20/20
responsableautorise: oui □ non n cas de problème) □ oui □ non
s) aux heures de sorties:
ans, peut repartir seul avec l'autorisation du anitaire complétée on d'assurance civile ou extra scolaire 7h30 à 8h30)
E 20/20
responsableautorise: oui

RAPPEL! Article 6 du règlement- « Aucun enfant ne sera remis à un mineur de moins de 16 ans. Un enfant à partir de 10 ans, peut repartir seul avec l'autorisation du repésentant légal. »

Signature: